



Contrat lors d'une vie à deux

Par **bibaaix**, le **15/11/2009** à **08:13**

Bonjour,

Est-il possible d'établir un contrat lors d'un vie en concubinage qui préciserait :

- 1 la liste des biens de chacun au départ
 - 2 les modalités de partage des frais au quotidien, loyer, nourriture etc...
 - 3 les modalités en cas d'acquisition de nouveaux biens.
- Comment doit-il être établi, devant quelle instance ?

De plus si au départ le bail est à un seul nom, peut-il le rester pendant la vie de couple ?

Merci

Bibaaix